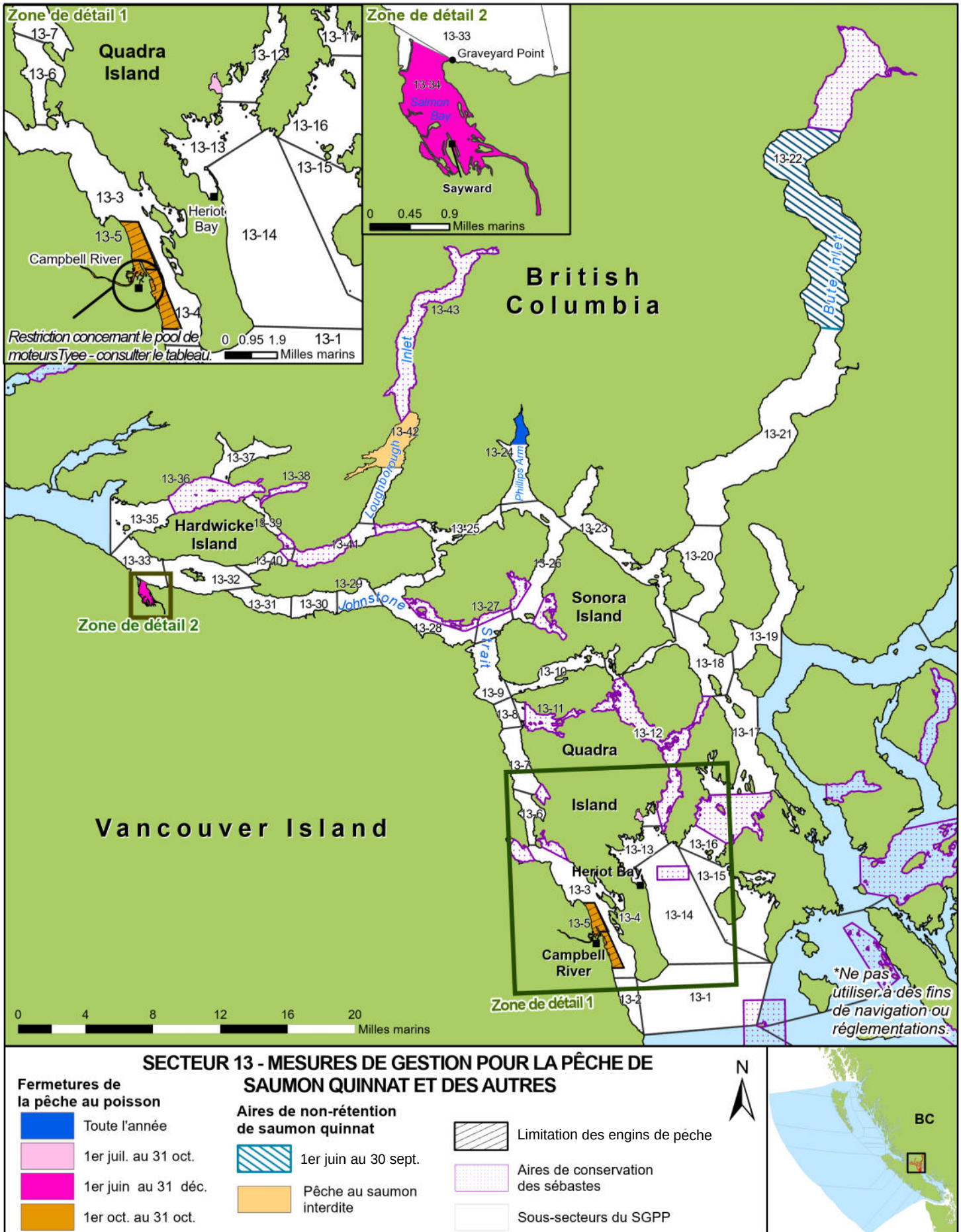




Veuillez consulter les tableaux suivants pour plus de descriptions et de détail

Secteur 13 - Campbell River and Quadra, Cortes, Sonora Islands

Ouvertures de la pêche au saumon quinnat et autres fermetures en 2026

Date	Limite quotidienne	Saumon Quinnat et autres restrictions de longueur et mesures de gestion	Emplacement du secteur
1er avr. – 14 juil	0	Non-rétention du saumon quinnat	Toutes les parties du secteur 13, sauf indication contraire ci-dessous ou via l'avis de pêche en saison.
1er juin. au 30 sept	 0 	Non-rétention du saumon quinnat	Le sous-secteur 13-22 [dans l'anse Bute].
15 juil. – 31 août	1	1 saumon quinnat par jour, taille minimale 62 cm, taille maximale 80 cm	Toutes les parties du secteur 13, sauf indication contraire ci-dessous ou via l'avis de pêche en saison.
15 juil. – 31 août		1 saumon quinnat par jour, pas de limite de taille maximale. Taille minimale 62 cm. Tous les saumons quinnat conservés dans cette zone doivent être inscrit sur le permis comme étant pris en Zone 13 SMZ.	Dans les sous-secteurs 13-3 et 13-5, les eaux du passage Discovery et de la rivière Campbell à l'intérieur d'une ligne partant de la borne de pêche de la pointe Orange, à 50° 04' 392" N et 125° 16' 608" O, qui va vers le nord-est jusqu'à un point situé au milieu du chenal, à 50° 04' 392" N et 125° 15' 510" O; de là, en direction sud-est jusqu'au point à 50° 00' 507" N et 125° 12' 859" O, puis en direction sud-ouest jusqu'à une borne de pêche située à l'extrémité sud du brise-lames du port Hidden, à 50° 00' 504" N et 125° 13' 945" O.
	1		
			
1er sep. – 31 déc.	2	2 saumon quinnat par jour, taille minimale 62 cm	Toutes les parties du secteur 13, sauf indication contraire ci-dessous ou via l'avis de pêche en saison.
15 juil. au 30 sept.		Seul un hameçon sans ardillon à pointe unique peut être utilisé. L'utilisation d'appâts naturels est interdite. Il est interdit de faire de l'angle avec une ligne de pêche ou une ligne de downrigger à laquelle est attaché a) un poids supérieur à 168 grammes/6 onces ; ou b) un dispositif d'attraction qui n'est pas fixé directement sur l'hameçon[condition de permis].	Dans les sous-secteurs 13-3 et 13-5, les eaux du passage Discovery et de la rivière Campbell à l'intérieur d'une ligne partant de la borne de pêche de la pointe Orange, à 50° 04' 392" N et 125° 16' 608" O, qui va vers le nord-est jusqu'à un point situé au milieu du chenal, à 50° 04' 392" N et 125° 15' 510" O; de là, en direction sud-est jusqu'au point à 50° 00' 507" N et 125° 12' 859" O, puis en direction sud-ouest jusqu'à une borne de pêche située à l'extrémité sud du brise-lames du port Hidden, à 50° 00' 504" N et 125° 13' 945" O.
	Limitation des engins de pêche		
			
15 juil. au 15 sept.	restriction du bateau- Tyee Pool	Toute pêche - Les bateaux à moteur sont interdits en vertu des règlements de la Loi sur la marine marchande du Canada.	Dans les eaux du sous-secteur 13-5, délimitées par une ligne qui commence au point situé à 50° 02' 7000" N et 125° 14' 9167" O (qui est aligné avec le panneau d'interdiction d'hélices sur la plage), va vers le nord-est jusqu'au point situé à 50° 02' 7833" N et 125° 14' 7167" O, puis vers le nord-ouest jusqu'au point situé à 50° 03' 1667" N et 125° 15' 1333" O, puis vers l'ouest jusqu'à un point situé à 50° 03' 05000" N et 125° 15' 2833" O et, enfin, vers le sud jusqu'au point de départ. (Ces points de cheminement ont été convertis en degrés et en minutes décimales d'après le <i>Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments</i> de Transports Canada, en vertu de la <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> .)
Toute l'année	0	Pas de pêche au saumon.	Les eaux du sous-secteur 13-42 qui se trouvent à l'intérieur d'une ligne qui : commence au point de Cosby à 50°33,031'N, 125°32,995'O, puis vers le nord-est au point de Wignell à 50°33,633'N, 125°32,228'O, puis vers le sud suivant le littoral à 50°30,290'N, 125°32,949'O, puis vers l'ouest à 50°30,305'N, 125°34,930'O, puis vers le nord suivant le littoral jusqu'au point de départ. Rappel : Il existe des restrictions supplémentaires sur la récolte récréative des espèces autres que le saumon dans la réserve marine de Homayno Sound, au nord et au sud. Consultez le Guide de la pêche sportive de la British Columbia avant de pêcher dans ces zones.

Date	Limite quotidienne	Fermetures de pêcheries dans le secteur 13	Emplacement du secteur
1er oct. au 31 oct.		Fermeture de la pêche au poisson	Dans les sous-secteurs 13-3 et 13-5, les eaux du passage Discovery et de la rivière Campbell à l'intérieur d'une ligne partant de la borne de pêche de la pointe Orange, à 50° 04' 392" N et 125° 16' 608" O, qui va vers le nord-est jusqu'à un point situé au milieu du chenal, à 50° 04' 392" N et 125° 15' 510" O; de là, en direction sud-est jusqu'au point à 50° 00' 507" N et 125° 12' 859" O, puis en direction sud-ouest jusqu'à une borne de pêche située à l'extrémité sud du brise-lames du port Hidden, à 50° 00' 504" N et 125° 13' 945" O. Le secteur autour du quai Discovery restera ouvert à l'intérieur d'une ligne allant franc est sur 50 m à l'intérieur du passage Discovery, à partir de l'extrémité nord du quai, puis vers le sud-est dans le passage Discovery jusqu'à l'intersection avec une ligne tirée à 50 m franc est de l'extrémité sud du quai.
	0		
			
1er juin. au 31 déc.	0	Fermeture de la pêche au poisson	Le sous-secteur 13-34 [les eaux de la Baie Salmon , délimitées au nord par une ligne reliant la pointe Graveyard au débarquement du traversier de la rive opposée et, au sud, en aval du premier pont en amont de la rivière Salmon].



Secteur 13 - Campbell River and Quadra, Cortes, Sonora Islands
Ouvertures de la pêche au saumon quinnat et autres fermetures en 2026

Date	Limite quotidienne		Fermetures de pêcheries dans le secteur 13	Emplacement du secteur
1er juil. au 31 oct.	0		Fermeture de la pêche au poisson	Dans le secteur 13, les eaux de la Baie Village , à l'intérieur d'une ligne tirée d'une borne de pêche située à l'entrée nord de la baie Village, dans l'île Quadra, jusqu'à une borne de pêche située à l'entrée sud de la baie Village.
Toute l'année	0		Fermeture de la pêche au poisson	Le sous-secteur 13-24 [les eaux du bras de mer Phillips au nord d'un tracé partant de Hewitt Point en direction nord-est vers le ruisseau Shirley sur la rive opposée].
Toute l'année		0	Fermeture de la pêche au poisson – Aires de conservation des sébastes (ACS)	http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/maps-cartes/rca-accs/index-fra.html

Avis publics sont à titre indicatif seulement et l'avis de pêche est l'autorité légale.